



Prison de femmes de Badam Bagh ©Lalage Snow, 2011

LES FEMMES ET LA POLICE AFGHANE

Pourquoi un service de police qui respecte et protège les femmes est essentiel pour promouvoir le progrès en Afghanistan

Les femmes représentent seulement 1 % des effectifs de la police nationale afghane. Alors que la présence de femmes agents de police est essentielle pour permettre aux femmes afghanes de porter plainte et d'accéder enfin à la justice, elles ne sont que trop rares en Afghanistan. Il est urgent de renforcer le recrutement, la formation, la fidélisation et la protection des femmes agents de police. Indispensables pour défendre les droits des femmes et des filles afghanes, ces actions peuvent aussi contribuer à une paix durable et favoriser les programmes de développement en Afghanistan.

RÉSUMÉ

La première femme agent de police afghane a pris ses fonctions en 1967, trois ans après que le droit de vote a été accordé aux femmes. Malheureusement, l'agitation politique et les conflits des décennies suivantes ont compromis cet élan, à l'instar d'autres domaines du développement. Lorsque les Talibans ont pris le pouvoir en 1996, les femmes ont été tout bonnement bannies de la police.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement afghan et les bailleurs de fonds internationaux ont tout mis en œuvre pour reconstruire les principales institutions du pays, dont la Police nationale afghane (PNA). L'État a lancé plusieurs initiatives pour recruter des femmes au sein de la PNA, ce qui a permis d'augmenter progressivement leur nombre. En 2005, la PNA comptait seulement 180 femmes sur 53 400 agents. En juillet 2013, elles étaient 1 551 sur 157 000.

Des mesures d'application des lois plus efficaces et plus réactives, impliquant notamment des femmes agents de police, bénéficieraient à tous les Afghans, et en premier lieu aux femmes et aux filles, dans un pays où la violence domestique, le mariage forcé, les agressions sexuelles et les crimes d'honneur sont scandaleusement courants.

Les chiffres officiels sont largement sous-évalués, tous les cas n'étant pas signalés. Toutefois, d'après une étude crédible réalisée en 2008, 87 % des femmes afghanes seraient victimes d'abus sexuels ou de maltraitements physiques ou psychologiques, plus de la moitié endurent ces violences et abus sous plusieurs formes.¹

Le nombre conséquent de cas non signalés (contribuant à l'absence de poursuites et à une véritable culture de l'impunité) s'explique notamment par les normes sociales qui empêchent les femmes afghanes de s'adresser à un homme agent de police. Malgré le recrutement progressif de femmes dans la police, ces dernières représentent seulement 1 % des effectifs de la PNA et très peu sont déployées en milieu rural. Ainsi, la plupart des femmes et des filles n'ont jamais l'occasion de voir des femmes agents de police en Afghanistan, et donc de porter plainte ou de signaler les menaces pesant sur elles.

Par ailleurs, la Commission indépendante des droits humains en Afghanistan a découvert que de nombreux crimes d'honneur et agressions sexuelles à l'encontre de femmes étaient perpétrés par les agents de police eux-mêmes. Ces actes sapent la confiance des citoyens à l'égard de la PNA et, par association, la légitimité de l'État afghan. Un contrôle efficace et indépendant de la PNA est nécessaire pour améliorer le comportement des policiers et responsabiliser ces derniers, tout en renforçant la confiance de la population.

Des défis de taille

La solution passe par une accélération du recrutement de femmes agents de police. De nombreux défis persistent et les efforts déployés pour atteindre l'objectif de 5 000 femmes agents de police d'ici fin 2014

sont voués à l'échec. Pour relever ces défis, il convient donc non seulement de recruter davantage de femmes, mais également de veiller à ce qu'elles conservent leur poste et qu'elles servent efficacement leur communauté.

L'un de ces défis concerne le harcèlement et les agressions sexuelles perpétrés par leurs collègues masculins. Une enquête menée en 2012 par une radio publique nationale aux États-Unis a révélé des allégations de nombreux abus sexuels et de viols de femmes agents de police à Mazar-e-Sharif, capitale de la province de Balkh, où l'institution compte le troisième plus grand nombre de femmes dans le pays. D'après cette enquête, certains officiers n'accorderaient des promotions qu'en l'échange de faveurs sexuelles.

Bien que le *tashkeel* (structure organisationnelle) de la PNA réserve 3 249 emplois pour les femmes fonctionnaires et agents de police, moins de la moitié de ces postes sont pourvus. Cela s'explique notamment par la réticence de nombreux officiers provinciaux à recruter des femmes. Il n'y a qu'une pression très limitée sur les responsables de la police, pour recruter des femmes, de même que sur le ministère de l'Intérieur afghan qui supervise la PNA, pour initier les réformes.

Des pratiques et des attitudes néfastes persistent même après le recrutement de femmes parmi les effectifs. Les femmes agents de police sont souvent sous-équipées (certaines n'ont même pas d'uniforme) par rapport à leurs collègues masculins. Bon nombre d'entre elles se retrouvent confinées à des tâches ingrates (comme faire le thé) et reçoivent peu, voire pas du tout de formation. Leurs opportunités d'évolution de carrière sont extrêmement limitées, sapant la motivation et l'épanouissement des femmes agents de police intelligentes et ambitieuses.

Dans le même temps, certaines femmes agents de police n'ont ni la motivation, ni les connaissances de base requises pour servir leur communauté, mais sont toutefois promues à des postes réservés aux femmes. Ces pratiques nuisent à la confiance accordée aux femmes agents de police et exacerbent le mépris des hommes à leur égard. Dans une certaine mesure, cela participe d'un problème social plus large : l'illettrisme affecterait 70 à 80 % des effectifs de la PNA, avec des taux encore plus élevés parmi les femmes agents de police.

Il faut également lutter à l'échelle du grand public contre les attitudes discriminatoires et l'ignorance. De nombreuses femmes agents de police et des recrues potentielles doivent faire face à l'opposition de leur propre communauté, pour qui le maintien de l'ordre n'est pas un métier respectable pour une femme afghane. Des campagnes d'information efficaces et la promotion de modèles fictionnels (par exemple dans des émissions télévisées) peuvent faire la différence.

Hierarchisation des solutions

« Nous avons trop honte pour confier nos problèmes à des hommes. Une femme, en revanche, peut compatir : elle sait ce que nous traversons. »

Mariam,¹ 18 ans, victime de violences dans la province de Logar.²

« La population est composée pour moitié de femmes, on ne peut donc pas se contenter de recruter uniquement des hommes dans la police. Il est impossible de fouiller des femmes ou des habitations, ou de résoudre des cas, surtout concernant les violences perpétrées contre les femmes, sans femmes agents de police. »

Colonel Samsoor, commandant de police à Kaboul.³

¹ Certains noms ont été modifiés pour des raisons évidentes de sécurité.

Pour résoudre ces problèmes, l'État afghan doit, avec le soutien de bailleurs de fonds, hiérarchiser et déployer une stratégie coordonnée et dotée de ressources suffisantes pour recruter plus de femmes agents de police et pour leur dispenser la formation de base. Il doit également améliorer les taux de fidélisation en veillant à ce qu'elles ne soient pas victimes d'abus, qu'elles soient respectées et qu'elles disposent de l'équipement nécessaire pour exercer leurs fonctions.

Des efforts doivent être mis en œuvre pour recruter et retenir les femmes les plus compétentes, notamment les diplômées de l'université, en instaurant un régime de promotion basé sur le mérite et en proposant des programmes accélérés. Une fois formées, les femmes agents de police doivent être affectées au maintien de l'ordre, notamment dans des unités d'intervention familiale et au sein de la police de proximité. Parallèlement, les hommes policiers doivent recevoir une formation efficace sur les questions hommes-femmes et mieux comprendre la législation en vigueur, notamment les lois destinées à protéger les femmes contre tout abus.

À défaut d'informations pertinentes, il est quasiment impossible d'appréhender le fond d'un problème, de mettre en œuvre des solutions et d'évaluer les progrès. Les Nations unies ont un rôle particulier à jouer pour améliorer la collecte et l'exploitation des données, ventilées par sexe. Pour les bailleurs de fonds, cela faciliterait également le suivi du problème et l'impact de leur aide.

Il existe des pistes sérieuses pour se rapprocher de ces objectifs. Par exemple, l'État afghan et les bailleurs internationaux ont lancé une initiative pour transformer la PNA paramilitaire en une agence civile d'application des lois : la première réforme d'envergure pour la police dans ce pays. La vision sur dix ans inclut une part de 10 % de femmes au sein de la PNA et du ministère de l'Intérieur d'ici 2024, un pas réaliste et approprié vers l'objectif à long terme de mettre sur pied une PNA efficace et réactive.

Le renforcement de la participation des femmes dans la police permettra également à l'Afghanistan de tenir ses engagements pour appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Celle-ci vise à renforcer le rôle et l'influence des femmes dans un contexte post-conflit, ainsi que les mesures de défense des droits humains. Tout cela doit contribuer à une paix durable et juste. En Afghanistan, le premier plan d'action national en faveur de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU peut être l'occasion de garantir que les actions de promotion du rôle des femmes et de renforcement de leurs droits se complètent mutuellement, optimisant ainsi leur impact.

Les ministères chargés de mettre en œuvre le plan d'action national afghan et les initiatives associées ont besoin du soutien des Nations unies. Les missions internationales comme l'OTAN peuvent établir des exemples positifs, notamment en conservant ses conseillers sur les questions hommes-femmes afin de promouvoir la mise en œuvre du plan d'action national de l'organisation, et en veillant à ce que les programmes de formation et d'encadrement tiennent compte des sexospécificités.

Qui sont les bénéficiaires ?

En quoi cela est-il important dans un pays confronté à une multitude de problèmes sociaux, économiques et politiques ? Le fait d'avoir des femmes agents de police plus efficaces opérant au sein d'une PNA plus réactive et plus responsable bénéficie aussi bien à la population afghane, aux institutions du pays, à la stabilité et à la sécurité qu'aux bailleurs de fonds cherchant à optimiser l'impact de leur aide.

L'incidence probable pour les femmes et les filles est évidente. Bien que l'Afghanistan dispose d'une constitution et de lois promouvant la protection et le respect des droits des femmes, la législation n'est pas appliquée de façon uniforme. Une PNA plus respectueuse des femmes permettrait d'accroître l'accès des femmes au système judiciaire formel et contribuerait par exemple à la mise en œuvre de la loi historique sur l'éradication de la violence à l'égard des femmes (EVAW) de 2009, qui rend illégal le mariage d'enfants, le mariage forcé, le viol et d'autres actes violents commis à l'encontre des femmes et des filles.

La résolution de ce problème a des répercussions positives potentiellement plus larges. D'après le rapport EVAW des Nations unies publié en 2012 : « Les améliorations apportées à la mise en œuvre de la loi EVAW et la diminution du nombre d'agressions contre les femmes peuvent aboutir à une meilleure protection des droits des femmes afghanes, renforçant ainsi leur rôle actif et crucial dans la société et dans les efforts déployés pour établir des conditions de paix, de sécurité et de prospérité durables en Afghanistan. »

La PNA, qui fait l'objet d'une méfiance générale, bénéficierait d'un statut institutionnel. Une étude commanditée par les Nations unies en 2012 révèle une acceptation croissante du rôle des femmes agents de police par la population, avec un impact positif sur la perception générale de la PNA par le grand public.⁴

Les femmes agents de police peuvent également contribuer à la sécurité en Afghanistan. Certaines sont déjà sur le terrain pour fouiller les femmes aux points de contrôle et à l'entrée des bâtiments gouvernementaux, ainsi que pour participer aux perquisitions dans les habitations. En 2012, il est fait état d'au moins 13 incidents impliquant des hommes déguisés en femmes pour faire du trafic ou pour accéder à des zones d'où ils pouvaient sévir. Le déploiement d'un plus grand nombre de femmes agents de police devrait permettre de limiter ce type d'incidents.

Pour les élections présidentielles prévues en 2014, au cours desquelles le ministère de l'Intérieur va superviser la sécurité, des femmes agents de police devront être mobilisées pour surveiller les bureaux de vote réservés aux femmes afin d'aider ces dernières à exercer leur droit de vote, renforçant encore la légitimité de l'État.

Même si les réformes institutionnelles et autres changements nécessaires prendront du temps, il est temps d'agir dès aujourd'hui. Le transfert de la responsabilité de la sécurité dans le pays aux forces de sécurité nationale afghanes devrait être finalisé en 2014. Dans un

contexte de retrait des troupes de combat de la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité) de l'OTAN, cela génère de nouveaux défis et de nouveaux risques pour le développement et la sécurité en Afghanistan.

Il est donc essentiel que les autorités afghanes, les bailleurs de fonds, ainsi que les États et les missions internationales impliquées dans le développement des forces de sécurité nationale afghanes intensifient leurs efforts pour renforcer la réceptivité de la PNA par rapport à la moitié féminine de la population, ainsi que le rôle des femmes agents de police. Tout manquement risquerait d'anéantir plus d'une décennie d'avancées durement acquises en matière de développement, et de saper les progrès de l'Afghanistan vers la stabilité, la prospérité et l'autonomie.

Aux fins du présent rapport, Oxfam a consulté des fonctionnaires, des officiers de police afghans, des organisations œuvrant pour les femmes et les droits humains, ainsi que les communautés locales, en se concentrant plus particulièrement sur les perspectives des femmes. Des entretiens ont également été réalisés avec des bailleurs internationaux et des officiers en charge de la formation sur la sécurité. Les recommandations ci-dessous s'inspirent des différents points de vue identifiés. Des détails complémentaires sont fournis à la fin de ce rapport.

RECOMMANDATIONS

L'État afghan et la communauté internationale doivent :

- **Développer et déployer une stratégie nationale pour recruter et fidéliser des femmes dans la police.** Pour porter ses fruits, cette stratégie exige une coordination des efforts nationaux et internationaux et doit s'accompagner de plans d'action clairs, avec un soutien financier adéquat des bailleurs de fonds.
- **Privilégier les femmes agents de police dans la réforme générale de la police.** Grâce à un financement adéquat et encadré des bailleurs de fonds, les groupes de travail du Conseil international de coordination de la police et du ministère de l'Intérieur doivent élaborer des programmes spécifiques dans le cadre de la réforme générale de la police, destinés à recruter des femmes et à renforcer leur rôle. Ces groupes de travail doivent inclure ou consulter à bon escient des experts sur les questions hommes-femmes du ministère de la Condition féminine, des spécialistes du maintien de l'ordre tenant compte des sexospécificités, des femmes afghanes officiers de police et de la société civile.
- **Garantir un accès égal à la formation et aux opportunités professionnelles pour les femmes, et développer des formations plus complètes sur les droits et les questions hommes-femmes pour l'ensemble des effectifs.** L'État afghan

et les missions internationales doivent renforcer la formation et les opportunités professionnelles pour les femmes agents de police (notamment les formations spécialisées telles que la conduite automobile et la police scientifique), privilégier les cours d'alphabétisation pour les femmes et s'assurer que l'ensemble de la PNA assimile les programmes sexospécifiques et les droits des femmes au niveau national et à l'international (notamment la loi EVAW).

- **Garantir le développement d'un plan d'action national afghan solide et efficace pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.** L'État afghan doit intégrer des indicateurs clairs et pertinents dans un plan d'action national financé de façon adéquate par les bailleurs de fonds, portant sur la participation des femmes dans la police et dans le secteur de la sécurité au sens large, notamment au niveau décisionnaire.

Le ministère de l'Intérieur afghan doit :

- **Développer et mettre en œuvre des campagnes d'information et de recrutement à grande échelle.** Les campagnes de recrutement doivent proposer des opportunités d'éducation et de formation aux femmes non instruites, et des postes à responsabilités aux recrues compétentes. Elles doivent être complétées par des campagnes d'information publique sur les avantages liés à la présence de femmes agents de police au sein des communautés.
- **Proposer un environnement de travail sûr aux femmes dans la police.** Le ministère de l'Intérieur doit prendre des mesures urgentes pour fournir l'équipement nécessaire (par ex. des vestiaires et des toilettes fermés pour les femmes), veiller à ce que les femmes connaissent et aient accès à un dispositif sûr et efficace pour déposer plainte, envisager la mise à disposition d'une garde personnelle au service des femmes officiers et s'assurer que l'ensemble du personnel dans les postes de police des districts et des provinces est sensibilisé aux politiques correspondantes (par exemple, la directive de 2013 sur le harcèlement sexuel).
- **S'assurer que les politiques nationales sont mises en œuvre au niveau local.** Sous la supervision du Comité de pilotage, le ministère de l'Intérieur doit veiller à ce que ses politiques soient conformes aux normes nationales et internationales en matière de sexospécificité et redoubler d'efforts pour déployer des politiques nationales soutenant les femmes agents de police au niveau local, notamment par le biais de directives ministérielles adressées aux chefs de police provinciaux.
- **Réformer le *tashkeel* (structure organisationnelle).** Les réformes doivent inclure le développement de politiques de recrutement claires et des descriptions de postes précises, l'augmentation du nombre de postes (y compris des postes à

responsabilités) réservés aux femmes et l'identification d'un plus grand nombre de services et d'unités où elles peuvent travailler (unités d'intervention familiale, recrutement, renseignements, services des passeports, criminelle et lutte contre les stupéfiants). Des commissions de nomination et de révision indépendantes composées d'hommes, de femmes et de représentants de la société civile doivent être créées.

- **S'assurer que les femmes bénéficient d'un accès équitable aux opportunités d'évolution de carrière.** Le ministère de l'Intérieur doit fixer aux chefs de police provinciaux des objectifs en termes de promotion de femmes aux rangs de sous-officiers et d'officiers, en veillant à ce que la promotion soit accordée sur le mérite tout en tenant compte des problèmes spécifiques auxquels les femmes sont confrontées (comme des taux d'alphabétisation bas), et établir des programmes de promotion accélérés en parallèle à des programmes d'encadrement et de formation en leadership par des femmes agents de police expérimentées d'autres pays.
- **Accroître rapidement le nombre de femmes agents de police au niveau provincial.** Le ministère de l'Intérieur doit affecter des femmes agents de police instruites et formées à des postes provinciaux en les encourageant à rester, en privilégiant l'affectation de ces profils de femmes dans des unités spéciales comme les unités d'intervention familiale et le maintien de l'ordre dans les communautés, et en renforçant la formation pour les femmes illettrées de ces unités.

Les chefs de police provinciaux doivent :

- **Offrir un soutien actif aux femmes agents de police.** Les chefs de police provinciaux doivent indiquer très clairement à l'ensemble de leur personnel que le harcèlement et les abus sexuels ne sauraient être tolérés, s'assurer que les plaintes font l'objet d'enquêtes transparentes et que les auteurs d'abus et de harcèlement sont justement sanctionnés, et veiller à ce que les femmes agents de police aient accès aux équipements appropriés, bénéficient d'un service de transport individuel, ainsi que de structures de garde d'enfants et d'espaces réservés aux femmes.
- **Accroître les efforts pour déployer des femmes agents de police dans les communautés.** Les femmes doivent être affectées par groupe d'au moins cinq au sein des postes de police, à la fois à titre de prévention contre le harcèlement et pour leur permettre de servir plus efficacement les communautés. Les chefs de police doivent également veiller à ce que les femmes agents de police puissent mener activement leurs tâches professionnelles essentielles, notamment au sein des communautés et des unités d'intervention familiale.
- **Renforcer les unités d'intervention familiale.** Pour ce faire, les

chefs de police peuvent s'assurer que les unités d'intervention familiale incluent toujours des femmes agents de police instruites et formées, en recrutant des diplômés de la faculté de la Sharia aux postes de conseillers juridiques et en plaçant des unités sous le commandement de femmes lorsque la situation le permet. Les unités d'intervention familiale doivent occuper les bureaux mis à disposition par les bailleurs de fonds à cette fin, ou se voir attribuer un espace dédié au sein des postes de police (avec des entrées distinctes) avec un accès au transport pour aider le personnel des unités d'intervention familiale à servir les communautés locales.

Tous les États soutenant la Police nationale afghane doivent :

- **Attribuer un financement spécifique pour recruter, fidéliser et promouvoir des femmes agents de police.** Plusieurs priorités doivent être établies : actions d'alphabétisation, maintien de l'ordre dans les communautés, mesures incitatives innovantes (bonus, régimes d'assurance maladie pour les familles, hébergement), infrastructures de base (équipements réservés aux femmes), associations de femmes agents de police, ainsi que formation et encadrement pour les officiers (hommes et femmes), notamment pour les chefs de police provinciaux.
- **Placer le financement de la sûreté sous conditions.** Les bailleurs doivent associer le soutien à long terme aux forces de sécurité nationale afghanes (en particulier lorsqu'elles assumeront l'entière responsabilité de la sécurité en Afghanistan en 2014) à des indicateurs de réussite portant sur le recrutement et l'évolution professionnelle de femmes agents de police. Les bailleurs de fonds doivent également encadrer le financement des postes de femmes agents de police au sein du *tashkeel* et les protéger contre les coupes budgétaires annoncées après 2015.
- **Proposer un financement important à long terme pour les initiatives de la société civile.** Le financement doit privilégier les groupes qui soutiennent les femmes agents de police, notamment par le biais de mesures destinées à accroître l'acceptation par les communautés, à promouvoir des modèles féminins, mais également des hommes ambassadeurs de la cause féminine, et à mettre en relation les conseils et associations de femmes agents de police afghanes avec leurs contreparties internationales (notamment l'Association internationale des femmes agents de police et des groupes similaires dans les pays musulmans).
- **Soutenir une supervision indépendante de la Police nationale afghane.** Les bailleurs de fonds doivent correctement financer le service de médiation de la police pour s'assurer que les femmes puissent accéder à un mécanisme de plaintes efficace et indépendant. Ce service doit être déployé en priorité dans l'ensemble du pays pour garantir un accès au niveau provincial.

- **S'assurer que tous les programmes internationaux de formation et d'encadrement sont sexospécifiques.** Les États fournisseurs de contingents doivent maintenir des conseillers sur les questions hommes-femmes après 2014, lorsque l'opération Resolute Support prendra le relais de la FIAS, pour permettre la mise en œuvre du plan d'action national de l'OTAN (résolution 1325), tandis que les bailleurs de fonds doivent veiller à ce que la nouvelle phase du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (2014) inclue des représentants de la société civile dans le Comité de pilotage.

Les missions de police internationales doivent :

- **Soutenir les programmes d'encadrement.** Des organismes comme l'EUPOL et les services consultatifs de police de la MANUA doivent continuer de mettre à disposition des officiers de police hommes et femmes des conseillers civils qualifiés, notamment pour les chefs de police provinciaux. Les programmes d'encadrement doivent être déployés là où la situation le permet (ou au moins maintenus à leurs niveaux actuels au-delà de 2014) et créer des liens entre des chefs de police dans différentes régions et dans les pays voisins.
- **Privilégier le soutien aux services en charge des droits humains et des questions hommes-femmes du ministère de l'Intérieur.** Les missions de police internationales doivent veiller à ce que le renforcement des capacités des services en charge des droits humains et des questions hommes-femmes devienne une priorité dans les efforts déployés pour réformer la police, à la fois au niveau du ministère de l'Intérieur à Kaboul et à l'échelle provinciale. Ces efforts doivent inclure un renforcement des systèmes de collecte des informations, notamment avec des données ventilées par sexe et par âge.

Les Nations unies doivent :

- **Améliorer la collecte et l'exploitation des données.** La mission des Nations unies en Afghanistan doit améliorer la collecte et l'exploitation des données ventilées par sexe, en les comparant aux indicateurs dans les rapports trimestriels du Secrétariat général en Afghanistan, avec notamment un reporting exhaustif sur la participation des femmes dans la PNA.
- **Augmenter le soutien apporté aux ministères.** Les Nations unies doivent renforcer leur soutien ciblé aux ministères correspondants pour contribuer à la mise en œuvre du plan d'action national pour les femmes en Afghanistan et du plan d'action national afghan à venir concernant la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

NOTES

¹ Living with Violence: a National Report on Domestic Abuse in Afghanistan, par Global Rights (mars 2008)
http://www.globalrights.org/site/DocServer/final_DVR_JUNE_16.pdf?docID=9803

²Entretien réalisé à Kaboul (avril 2013).

³ Colonel Samsoor (commandant de police, district 9, Kaboul). Entretien réalisé à Kaboul (mars 2013).

⁴ Police Perception Survey, étude financée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOFTA, Law and Order Trust Fund for Afghanistan), janvier 2012.

© Oxfam International septembre 2013

Ce document a été rédigé par Louise Hancock. Elle souhaite remercier Floortje Klijn, Shaheen Chughtai, Sharif Azizi, Kate Hughes, Roslyn Boatman and Steph Cousins pour leur assistance dans sa réalisation. Oxfam aimerait remercier l'assistance du ministère de l'Intérieur du gouvernement afghan et les informateurs clés qui ont participé aux entretiens pour l'élaboration de ce rapport. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-395-7 septembre, 2013.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 94 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Intermon Oxfam Espagne (www.intermonoxfam.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Novib Oxfam Pays-Bas (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

www.oxfam.org



OXFAM